

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2307 28 août 2015

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à	Marriott International Holding Company B.V.
r.l	
Augur Financial Holding IV S.A	MEIF Germany Two S.à r.l
BPA Holdings Luxco S.à r.l110698	Naet S.A
Broadwick Lux S. à r. l110694	Newland Investment S.A110691
Gasherbrun 2 S.A110696	Peculium Holding S.A110700
GG Property Management S.à r.l110726	Pelimmo110692
Golden Arrow S.A110696	Pimalo-Invest
Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.	Pimalo-Invest
110736	Pinut Real Estate S.A
Gomboc S.A	Polro S.à r.l110693
"Goodman Thalia Logistics (Lux) S.à r.l110696	Promo Rio Immobilier S.à r.l110694
Greenfinch Capital Management S.A110699	Redline Capital Management110726
Green Lemon S.à r.l	REO Cergy Etoile, S.à r.l
Grosvenor Americas S.à r.l110696	Retfund Properties S. à r.l110691
HAIRCUT by Tammy110691	Rihold S.à r.l
HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l	Satimood S.à r.l
Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l.	Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l110693
110736	Vilis Rent sàrl
HFC S.A	Vintners HoldCo S.à r.l110718
Holzinger Invest SA110690	Wells Fargo International Holdings (Luxem-
Hoover (US) S.à r.l110690	bourg) S.à r.l
Immo Reuter S.à r.l	Whirlpool Canada Luxembourg Holdings110695
KH III Lending 802 S.à r.l	Whitewood Helios UK S.à r.l
KH II Lending 602 S.à r.l110698	Wombats Partners S.A
Luxwar Re SA110690	YAPITAL Financial A.G110697
Magister Audit Services S.à r.l110693	ZORM Investments S.à r.l



Luxwar Re SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113374/9.

(150120994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

HFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.377.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015114371/10.

(150122188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Hoover (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114377/10.

(150123025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Holzinger Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.135.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015114376/11.

(150123602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 424.325,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.906.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2015.

Pour: HCEPP II Luxembourg MASTER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015114357/14.

(150123364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



HAIRCUT by Tammy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 21, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.579.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114347/9.

(150123430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Gomboc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015114326/10.

(150123113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Green Lemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015114329/10.

(150122010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Retfund Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 111.123.

A titre informatif, veuillez noter que Aerium Retail Properties Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.320, associé unique de la Société, a changé sa dénomination sociale en RETFUND CAPITAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114830/12.

(150122730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Newland Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015114709/13.

(150122575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Pimalo-Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.470.300,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 171.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114783/9.

(150123058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pimalo-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 171.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114784/9.

(150123059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pelimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10/07/2015.

Référence de publication: 2015114781/10.

(150123627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pinut Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 161.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 11 juin 2015 que:

- 1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission de l'administrateur B, Monsieur Marco CASAGRANDRE avec effet au 27 avril 2015.
- 2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission de l'administrateur B, Madame Zékine YILDIZ avec effet au 11 juin 2015.
- 3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur B, Monsieur Michal KOWAL, né le 23 août 1979 à Wroclaw (Pologne), demeurant à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri M. Schnadt, avec effet rétroactif au 27 avril 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
- 4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur B, Monsieur Yannick Kantor, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, boulevard de la foire, à compter du 11 juin 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015114785/26.

(150122804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Magister Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113377/9.

(150121592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Polro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Polro S.à r.l.

Représenté par M. Gilles Duroy

Gérant

Référence de publication: 2015114789/13.

(150122717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

EXTRAIT

En date du 22 Juin 2015, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Monsieur Pietro Longo, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1 ^{er} Juillet 2015, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 Juin 2015.

Pour extrait conforme

Andreas Brückmann

Référence de publication: 2015114844/15.

(150123412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Sparrowhawk Properties 403 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.207.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que

- le siège de la Société se trouve désormais au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg;
- l'adresse des gérants de catégorie B, Miranda Lansdowne et Pamela Valasuo, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015114869/16.

(150123675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Promo Rio Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2664 Luxembourg, 4, rue Verdi.

R.C.S. Luxembourg B 181.649.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113539/9.

(150121526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Broadwick Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.232.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015114039/12.

(150122714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Augur Financial Holding IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 140.026.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 09. Juli 2015.

AUGUR Financial Holding IV S.A.

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2015113886/13.

(150123759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

REO Cergy Etoile, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.646.

Il résulte de la décision des actionnaires en date du 23 juin 2015 que:

- Monsieur Aarnes Pedersen, né le 26/01/1978 à Porsgrunn, (Norvège) et demeurant professionnellement à 0760 Oslo (Norvège), 11B, Finnhaugveien est nommé avec effet immédiat nouveau gérant en remplacement de Monsieur Roald Albrigtsen, démissionnaire.
 - Le conseil de gérance se compose comme suit:
 - * Monsieur Marcus Kruus, gérant
 - * Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, gérant
 - * Monsieur Aarnes Pedersen, gérant
 - Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015113577/20.

(150121751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



Vilis Rent sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 5, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.259.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115049/10.

(150123328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Whirlpool Canada Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 151.572.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115060/10.

(150123386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Wells Fargo International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wells Fargo International Holdings (Luxembourg) S.à r.l

Mandataire

Référence de publication: 2015115059/11.

(150122249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Wombats Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015115083/11.

(150123585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

ZORM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.950.

Les comptes annuels de 2014 ont débutés le 30/04/2014 et ont été clôturés au 31 Décembre 2014 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2015115092/12.

(150122348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



"Goodman Thalia Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 189.348.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114305/9.

(150122258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Grosvenor Americas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.509.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114306/9.

(150123099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Golden Arrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 189.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015114325/10.

(150122131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 09 juillet 2015 à 10.00 heures au nouveau siège social.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire que:

- 1. Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à 21, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
 - 2. L'Assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivant:
- Monsieur Hassane DIABATE, né le 4 avril 1971 à Treichville, Côte d'Ivoire, demeurant professionnellement à 21, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Madame Florence BOUQUARD, née le 20 juin 1973 à Besançon, France, demeurant professionnellement à 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, né le 24 octobre 1973 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement à 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

3. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de commissaire aux comptes, la société COMPTASSIT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.086.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114312/26.

(150123589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunzehnten Juni.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts Finnovato GmbH mit Sitz in D-22047 Hamburg, Am Stadtrand 54, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter Nummer HRB 121197,

hier vertreten durch Herrn Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, rechtmäßig ausgestellt durch den Geschäftsführer Herr Boris JENDRUSCHEWITZ und den Prokuristen Herr Ludwig RICHTER, in Hamburg.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigefügt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat die unterzeichnende Notarin, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleinaktionärin der Gesellschaft YAPITAL Financial A.G., eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 167.278 (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 1. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 969 vom 14. April 2012. Die Gesellschaftssatzung wurde erstmals abgeändert durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 13. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2104 vom 24. August 2012, sowie zuletzt durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 26. März 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1408 vom 3. Juni 2015.

Die Alleinaktionärin, vertreten wie vorbezeichnet, ersuchte die Notarin in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionärin der Gesellschaft folgende Beschlüsse festzustellen:

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin beschloss, das Grundkapital der Gesellschaft um eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) anzuheben, um es von seinem derzeitigem Betrag von vierzehn Millionen sechshundertzwanzigtausend Euro (EUR 14.620.000,-), eingeteilt in eine Million vierhundertzweiundsechszigtausend (1.462.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-), auf den Betrag von sechszehn Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 16.120.000,-) durch die Ausgabe von einhundertfünfzigtausend (150.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu erhöhen, wobei diese neuen Aktien über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Die einhundertfünfzigtausend (150.000) neuen Aktien werden ausgegeben zusammen mit einem Emissionsagio in Höhe von acht Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 8.500.000,-).

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärte die Gesellschaft Finnovato GmbH, vertreten wie zuvor genannt, die einhundertfünfzigtausend (150.000) neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zusammen mit dem Emissionsagio vollständig einzubezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-).

Daraufhin beschloss die Alleinaktionärin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und einhundertfünfzigtausend (150.000) neue und vollständig einbezahlte Aktien an die Alleinaktionärin auszugeben und dieser zuzuteilen

Der Nachweis der Einzahlung des Betrages in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-) wurde gegenüber der Notarin in Form eines Bankzertifikates erbracht, welche sodann feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 6. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:

"Art. 6. Kapital und Aktien (Absatz 1). Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt sechszehn Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 16.120.000,-) und ist eingeteilt in eine Million sechshundertzwölftausend (1.612.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-)."

110698



Dritter Beschluss

Aus dem Betrag des Emissionsagios werden einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr fünftausend Euro (EUR 5.000,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, hat der Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit der beurkundenden Notarin die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Signé: M. Schmidt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juin 2015. 2LAC/2015/14357. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115087/71.

(150122659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

KH II Lending 602 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 222.129,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.379.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que

- le siège de la Société se trouve désormais au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg;
- l'adresse des gérants de catégorie B, Miranda Lansdowne et Pamela Valasuo, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015114484/16.

(150123575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

BPA Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.561.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 02 juillet 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission des personnes suivantes:
- * Kevin Fusco, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- * Yasemin Bulut, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 juin 2015;
- de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- * Michael Saulnier, né le 14 janvier 1980 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, NY-10152 New York, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015114031/19.

(150123558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Rihold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 179.269.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique du 8 juillet 2015 à Diekirch

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Franciscus NABUURS en tant que Gérant de catégorie B avec effet à ce jour

Pour extrait sincère et conforme

L'associée unique

Référence de publication: 2015114832/12.

(150122638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Greenfinch Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 188.167.

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GREENFINCH CAPITAL MANAGEMENT SA ayant son siège social à L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 188 167, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de résidence à Dudelange en date du 3 juin 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2315 du 29 août 2014.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence Alain LE NÉNAN, clerc de notaire, demeurant à Herserange (France), qui désigne comme secrétaire Manuel MOROCUTTI, clerc de notaire, demeurant à Bettembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Kindy FRITSCH, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

- I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:
- 1.- Diminution du nombre minimal des administrateurs;
- 2.- Modification de l'article 11 des statuts;
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle diminue le nombre minimal d'administrateurs de cinq (5) à trois (3).

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Désignation des Administrateurs.** La Société est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les Administrateurs sont nommés par les Actionnaires lors de la tenue d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de sorte à former un conseil d'administration qui sera composé d'au moins (i) un administrateur de classe A (les «Administrateurs de Classe A», chacun un «Administrateur de Classe A»), (ii) un administrateur de classe B (les «Administrateurs de Classe B», chacun un «Administrateur de Classe B») et (iii) un administrateur de classe C (l'«Administrateur de Classe C»). Les Administrateurs de Classe A, les Administrateurs de Classe B et l'Administrateur de Classe C sont collectivement appelés les «Administrateurs».

...'



Suit la traduction en anglais

First resolution

The company reduces the number of directors from five (5) to three (3).

Second resolution

Further to the previous resolution, the 11 th article will have the following content:

" **Art. 11. Appointment of Directors.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who not need to be shareholders of the Corporation.

The Directors shall be elected by the Shareholders at an ordinary and extraordinary general meeting of the shareholders in order to constitute a board of directors which shall be composed with at least (i) one class A director (the 'Class A Directors', each of these 'Class A Director'), (ii) one class B director (the 'Class B Directors', each of these 'Class B Director') and (iii) a class C director (the 'Class C Director'). The Class A Directors, the Class B Directors and the Class C Director are collectively referred as the 'Directors'.

..."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 99,16

Signé: Fritsch et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19666. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015114330/65.

(150122627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.242.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth June

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Cornel BODA, company director, born on June 9 th 1954, residing at U druzstva Prace 1736/96, Banik, 140 00 Prague 4, Czech Republic.

here represented by Mister Pavel POSTL, employee, residing professionally in Czech Republic,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited liability company ("société anonyme") "PECULIUM HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 64.242., has been incorporated pursuant to a deed of Me Alphonse Lentz, than notary residing in Remich, on April, 21 st , 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 523 of the 17 th July 1998,

ant that the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February, 29^{th} , 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 989 of the 22^{nd} April 2008;

- 2) That the corporate capital is set at one million three hundred sixty thousand euros (EUR 1,360,000.-) divided into three thousand (3,000) shares without nominal value;
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;



- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned according to the report attached; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That according to the attached report, the declarations of the Sole Shareholder has been checked by the company Lut Laget Tax Audit & Accountancy, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the RCS under the number B 53.981., appointed as "the auditor to the liquidation" by the Sole Shareholder;
 - 10) That the liquidation of the Company is closed;
 - 11) That full and entire discharge is granted to the directors and the auditor for the performance of their assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARII

Monsieur Cornel BODA, dirigeant de sociétés, né le 9 juin 1954, résidant à U druzstva Prace 1736/96, Banik, 140 00 Prague 4, République Tchèque.

ici représenté par Monsieur Pavel POSTL, salarié, demeurant professionnellement en République Tchèque,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivré; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée «PECULIUM HOLDING S.A.», (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 64.242, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, le 21 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 17 juillet 1998,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989 du 22 avril 2008;

- 2) Que le capital social est fixé à un million trois cent soixante mille euros (EUR 1.360.000,-) divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");
 - 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;



- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert, suivant rapport en annexe; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, par la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au RCS sous le numéro B 53.981, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;
 - 10) Que liquidation de la Société est clôturée;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux-comptes pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Postl et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 juillet 2015. 2LAC/2015/15257. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114779/120.

(150123397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

KH III Lending 802 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 192.294.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que

- le siège de la Société se trouve désormais au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg;
- l'adresse des gérants de catégorie B, Miranda Lansdowne et Pamela Valasuo, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015114485/16.

(150123653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

_

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 548 du 26 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015115094/12.

(150123677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Whitewood Helios UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.942.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood Helios UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.942 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1363 on 28 May 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Whitewood Phase 1 Holdings UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.820 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, whose professional address is in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the sole shareholder of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Full restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate object clause);
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of six million eighty-three thousand nine hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,083,922) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, to six million ninety-six thousand four hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,096,422) by way of the issuance of six million eighty-three thousand nine hundred twenty-two (6,083,922) new shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, in registered form;
 - 3. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by a contribution in kind;
- 4. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles (without amending the corporate object clause) so that they shall henceforth read as follows:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Whitewood Helios UK S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.3. When the Company has more than one shareholder, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with (i) the requirements of article 189 of the Law and (ii) any transfer restrictions (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals) and any other restrictions included in any agreement entered



into by the direct or indirect parents of the Company from time to time, which shall be notified in writing by the transferee to the transferor and the Company prior to such transfer.

The provisions of this clause 6.3 shall not apply in case of: (a) the granting of a pledge or other security interest over the shares, which pledge or other security interest is granted over 100% of the shares of the Company (whether pursuant to (A) a single agreement or (B) more than one agreement entered into in the context of the same operation) (a Security Interest) and (b) any transfer of the shares which intervenes as a result of the enforcement of, or in connection with, a Security Interest granted over the shares from time to time.

- 6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
 - 6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.6. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of five (5) members (the Board). The Board shall be composed of at least one (1) and up to three (3) class A manager(s), and at least one (1) and up to two (2) class B manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The Board shall at no time be made up of a majority of managers who are not ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)).
- 7.2. The A Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent Shareholder(s)) signed by the A Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal shall terminate if and when the A Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.
- 7.3. The B Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent shareholder(s)) signed by the B Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal shall terminate if and when the B Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.
- 7.4. The Board shall nominate one class A manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class A manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.
- 7.5. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present or represented at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager and one (1) must be a class B manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:
- a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of Resident Managers in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;
- b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;
- c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not met, the Board meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place,



unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2(iv), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place.

- d. (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above shall be one class A manager and one class B manager in attendance in person or by proxy; and
- e. if within one hour from the time appointed for the continuation of the meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above a quorum is not met the meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the fifth Business Day next following at the same time and place and (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum shall be one class A manager in attendance in person or by proxy.
- (ii) Each manager shall have one vote and the Board shall make all of its decisions by a majority vote of the managers present or represented at the Board meeting other than the following matters:
- (a) Qualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers, such consent not to be unreasonably withheld or delayed and the reasoning for any refusal to be provided by the relevant manager(s) in full in writing to the other managers; and
- (b) Unqualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers acting in their sole discretion.

Matters referred under clause 8.(ii)(a), and (b) above shall be duly approved by the Shareholders at a general meeting of the Shareholder(s) to the extent required under Luxembourg law.

- (iii) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.
- (iv) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum). Any notice or other correspondence (including any waiver by any manager of the said ten (10) Business Days' notice of each Board meeting or any committee of the Board) required for the purpose of this clause 8.2(iv) shall be by written notice and/or e-mail.
- (v) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.
- (vi) Subject as provided in clause 8.2(vii), any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Meetings of the Board shall not be held with any of the managers participating by telephone or by any other means of electronic communication from the United Kingdom or Canada.
 - (viii) The Company shall not open any office or branch or other permanent establishment outside of Luxembourg.
- (ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board but not so as to allow the Company to be bound by a Qualified Reserved Matter or an Unqualified Reserved Matter.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General Meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions).



- (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
- 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.



- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and/or any agreement entered into by the shareholders from time to time.
- 15.3. Interim dividends may be distributed at any time unless otherwise agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Acquisition means the direct or indirect acquisition by the Company of Whitewood (Ring) UK S.à r.l, Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l, Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l and Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

A Parent Shareholder means the holder of class A shares in the Parent.

B Parent Shareholder means the holder of class B shares in the Parent.

Development Management Agreement means any agreement relating to the provision of predevelopment services that may be entered into between inter alia the Company or any subsidiary of the Company and the development manager as agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time.

Parent means the direct parent of the Company.

Parent Shareholder means the A Parent Shareholder or the B Parent Shareholder.

Percentage Interest means the percentage ownership interest held by a Parent Shareholder in the Parent as calculated in accordance with any agreement entered into by the relevant Parents of the Company from time to time.

Qualified Reserved Matters means the following matters:

- 1. Sales of residential units outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time (excluding any sales resulting from the exit mechanism process). For clarity this includes any residential bulk sales which are not within pre-agreed parameters.
- 2. Leasing outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time or for more than 100,000 sq. ft.



- 3. Lease surrenders or material variations.
- 4. Material changes to the business plan of the Company from time to time not requiring additional equity funding.
- 5. The surrender by or to the Company of trading losses or other amounts eligible for relief from corporation tax pursuant to the relevant applicable law.

Qualified Valuer means a certified member of the Royal Institute of Chartered Surveyors who has at least ten years' standing and established experience in appraising the value of assets of the same type held by the Company.

Unqualified Reserved Matters means the following matters:

- 1. The terms of the Acquisition.
- 2. Decisions of the Company under and in respect of any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time including the approval of conditions precedent thereunder.
- 3. Sales of all or a portion of the site other than residential units (excluding any sales resulting from the exit mechanism process).
- 4. Incurring or refinancing any external debt except for any debt instruments as may be agreed between the indirect parents of the Company from time to time and any debt provided for pursuant to any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time (and save for emergencies in order to avoid insolvency or default, which decisions shall be made reasonably).
- 5. Material changes to or deviation from the business plan of the Company from time to time requiring additional equity funding.
 - 6. Termination or material amendment of the Development Management Agreement.
 - 7. Appointment of the Qualified Valuer and alterations to the frequency of valuations.
- 8. Distributions outside the distribution policy set out in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time subject to a resolutions of the shareholder(s) of the Company to the extent required by Luxembourg law.
 - 9. Material changes to the Company's accounting policies.
 - 10. Appointment of auditors subject to a resolutions of the shareholders to the extent required by Luxembourg law.
- 11. Corporate structure variations that have material adverse tax or regulatory consequences for the joint venture or directly to either co-investor acting reasonably.
- 12. Changes to the constitutional documents of the Company subject to a resolution of the shareholder(s) of the Company, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
 - 13. Retention of working capital beyond policy requirements or normal business practice."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million eighty-three thousand nine hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,083,922) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, to six million ninety-six thousand four hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,096,422) by way of the issuance of six million eighty-three thousand nine hundred twenty-two (6,083,922) new shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, in registered form.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for six million eighty-three thousand nine hundred twenty-two (6,083,922) new shares of the Company in registered form, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pay them up by way of the capitalization of a receivable in an aggregate amount of one hundred twenty-one million six hundred seventy-eight thousand four hundred forty-four British Pounds (GBP 121,678,444) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable), it being understood that the Receivable is to be allocated as follows:

- (i) an amount of six million eighty-three thousand nine hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,083,922) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one hundred fifteen million five hundred ninety-four thousand five hundred twenty-two British Pounds (GBP 115,594,522) to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the Receivable is evidenced by a contribution certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:



- the Receivable is shown on the Interim Accounts:
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
 - the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Receivable has a value of at least one hundred twenty-one million six hundred seventy-eight thousand four hundred forty-four British Pounds (GBP 121,678,444) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of confusion.

The Interim Accounts and the Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital of the Company is set at six million ninety-six thousand four hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,096,422), represented by six million ninety-six thousand four hundred twenty-two (6,096,422) shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each"

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour de juin.

Par devant Nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood Helios UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.942 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1363 le 28 mai 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Whitewood Phase 1 Holdings UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.820 (l'Associé Unique),

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



I. que l'associé unique de la Société est dûment représenté lors de la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits.

II que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1. Reformulation complète des statuts de la Société (sans modification de la clause relative à l'objet social);
- 2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de six millions quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.083.922) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, à six millions quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.096.422) par voie d'émission de six millions quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-deux (6.083.922) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, sous forme nominative;
- 3. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises telles que mentionnées au point 2. ci-dessus par voie d'un apport en nature;
- 4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, à l'effet de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. Divers.

III que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reformuler complètement les Statuts (sans modification de la clause relative à l'objet social) de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

"

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Whitewood Helios UK S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.



- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales détenues par chaque associé ne peuvent être transférées que conformément (i) aux dispositions de l'article 189 de la Loi et (ii) aux restrictions de transfert (notamment, sans s'y limiter, aux droits de préemption, au droit de premier refus, aux approbations préalables) et à toutes autres restrictions inclus dans tout accord conclu par les sociétés directement ou indirectement apparentées à la Société de temps à autres, qui doivent être notifiés par écrit par le cessionnaire au cédant et à la Société avant ledit transfert.

Les stipulations du présent article 6.3 ne s'appliquent pas en cas: (a) d'octroi d'un nantissement ou autre sûreté constituée sur les parts sociales qui sont octroyés au titre de 100% des parts sociales de la Société (que ce soit conformément à (A) un contrat unique ou (B) plusieurs contrats conclus dans le cadre d'une opération unique) (une Sûreté) et (b) de toute cession des parts sociales qui intervient suite à la réalisation de, ou en lien avec une Sûreté constituée sur les parts sociales le cas échéant.

- 6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:
 - (i) elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'au moins (1) et jusqu'à trois (3) gérant(s) de classe A, et d'au moins (1) et jusqu'à deux (2) gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Le Conseil ne pourra à aucun moment être composé d'une majorité de gérants qui ne sont pas de résidence fiscale ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résidant(s)).
- 7.2. Seul l'Associé Apparenté A aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté A ou un agent dûment autorisé, de proposer trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autres. De la même manière, seul l'Associé Apparenté A sera autorisé, par notification écrite également, de proposer la révocation dudit gérant de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en qualité de gérant de classe A. Ce droit de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté A ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.
- 7.3. Seul l'Associé Apparenté B aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté B ou un agent dûment autorisé, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autres. De la même manière, seul l'Associé Apparenté B sera autorisé, par notification écrite également, de proposer la révocation dudit gérant de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en qualité de gérant de classe B. Ce droit de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté B ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.



- 7.4. Le Conseil désignera un gérant de classe A comme président (le Président). Le Président présidera chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe A présent décidera qui d'entre eux agira comme Président pro tempore à ladite réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.
- 7.5. Les gérants peut être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions du présent article 7.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil, dont l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe A, et l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe B, présents en personne ou par procuration au début et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, sous réserve des conditions suivantes:
- a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de Gérants Résidants présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants soient présents en personne ou représentés à ces réunions;
- b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i) a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, sous la réserve que, en tout temps, toute procuration donnée par un Gérant Résidant le soit à un autre Gérant Résidant;
- c. si, pendant l'heure qui suit l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (et à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié au Grand-Duché de Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iv) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit;
- d. (sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus), le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c., sera atteint en présence d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B présents en personne ou par procuration; et
- e. si, pendant l'heure qui suit l'horaire fixé pour la reprise de la réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. ci-dessus, le quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au cinquième Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit et (sous réserve de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus) le quorum sera atteint par un gérant de classe A présent en personne ou par procuration.
- (ii) Tout gérant dispose d'une voix et toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil sauf pour les sujets suivants:
- (a) Sujets Réservés Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants, ledit consentement ne doit pas être refusé ou différé de manière déraisonnable et toutes les raisons de tout refus opposé par le(s) gérant(s) concerné(s) doivent être données aux autres gérants par écrit; et
- (b) Sujets Réservés Non Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants agissant à leur discrétion.

Les sujets dont il est fait référence à la clause 8.2 (ii)(a) et (b), ci-dessus doivent être valablement approuvés par le(s) Associé(s) lors d'une assemblée générale des Associés lorsque cela est prévu par la loi luxembourgeoise.

- (iii) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil cependant, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins une fois par trimestre.
- (iv) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, une convocation est donnée à chaque membre du Conseil, au moins dix (10) Jours Ouvrés avant chaque réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion et de tous les documents du Conseil, à condition que tout gérant puisse exiger la tenue d'une réunion du Conseil dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit). Toute convocation ou autre correspondance (y compris toute renonciation par tout gérant de ladite convocation de dix (10) Jours Ouvrés pour chaque réunion du Conseil ou tout comité du Conseil) nécessite au fin de la clause 8.2(iv) qu'elle soit réalisée par écrit et/ou par e-mail.
- (v) La Société mettra à la disposition des gérants et, sur demande, des associés, une copie des procès-verbaux (et des documents de support y relatifs) et ces procès-verbaux (et des documents de support y relatifs) devrons leur être remis dans les (10) Jours Ouvrés qui suivent ladite réunion.



- (vi) Sous réserve de ce qui est prévu à la clause 8.2 (vii), tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Aucune réunion du Conseil ne doit être tenue avec un gérant participant par téléphone ou par tout autre moyen de communication électronique à partir du Royaume-Uni ou du Canada.
- (viii) La Société ne peut ouvrir ni bureau, ni succursale ou autre établissement principale en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.
- (ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, mais non pas lorsqu'il s'agit de permettre à la Société d'être engagée par un Sujet Réservé Qualifié ou un Sujet Réservé Non Qualifié.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants ou à tout gérant, doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;



- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, selon le cas; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements pris par la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et/ou tout accord conclu entre les associés de temps à autre.
- 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sauf autrement convenu par contrat conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.



- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Dispositions générales

Acquisitions, signifie l'acquisition par la Société, directement ou indirectement, de Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l. et Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

Associé Apparenté A, signifie le détenteur de parts sociale de classe A au sein la Société Mère.

Associé Apparenté B, signifie le détenteur de parts sociales de classe B au sein la Société Mère.

Accord de Gestion de Développement, signifie tout accord relatif à la fourniture de services de pré-développement qui peut être conclu entre, inter alia, la Société ou toute filiale de la Société et le responsable du développement, tel qu'il est convenu dans tout accord conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps.

Société Mère, signifie la société mère de la Société

Associé Apparenté, signifie l'Associé Apparenté A ou l'Associé Apparenté B.

Pourcentage de Participation, signifie, le pourcentage de détention détenu par un Associé Apparenté au sein de la Société Mère calculé conformément à tout contrat conclu entre les Sociétés Mères concernées au fil du temps.

Sujets Réservés Qualifiés, signifie les sujets suivants:

- 1. La vente d'unité résidentielle en dehors de tout paramètre convenu, tel qu'il est convenu dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie). Dans un souci de clarté cela inclut la vente en bloc d'unités résidentielles qui ne sont pas contenues dans les paramètres approuvés.
- 2. La location en dehors de tout paramètre approuvé dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, ou de plus de 100.000 pieds carrés.
 - 3. Les baux locatifs et leurs modifications importantes.
- 4. Les modifications importantes portées au plan d'affaires de la Société au fil du temps qui ne nécessitent pas de fonds propres supplémentaires.
- 5. Le renoncement par ou au profit de la Société, de pertes commerciales ou d'autres montants éligibles à abattement fiscal, dans le cadre de l'impôt sur les sociétés

Expert Qualifié, signifie un membre qualifié de la Royal Institute of Chartered Surveyors qui dispose d'au moins dix années d'expérience solidement établie dans l'évaluation d'actifs du même type que celui de ceux détenus par la Société.

Sujet Réservé Non Qualifié, signifie les sujets suivants:

- 1. Les conditions de l'Acquisition.
- 2. Les décisions de la Société conformément à et relative à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, la Société et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps, incluant l'approbation des conditions suspensives y relatives.
- 3. Les ventes de tout ou partie du site autre que les unités résidentielles (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie).
- 4. Contracter ou refinancer toute dette externe à l'exception de tout instrument de dette tel qu'il est convenu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société et la Société au fil du temps et toute dette contractée, conformément à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, la Société et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps (sauf en cas d'urgence nécessaire pour éviter toute insolvabilité ou tout défaut, une telle décision devant être prise de manière raisonnable).
- 5. Les modifications ou changements importants portés au plan d'affaires de la Société au fil du temps, et nécessitant des fonds propres supplémentaires.
 - 6. Résiliation ou modification importante de l'Accord de Gestion de Développement.
 - 7. Désignation de l'Expert Qualifié et modifications de la fréquence des évaluations.
- 8. Distributions effectuées en dehors de la politique de distribution précisée dans tout contrat conclu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, sous réserve d'une décision du (des) associé(s) de la Société dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.
 - 9. Les changements importants portés à la politique comptable de la Société.
- 10. La nomination d'auditeurs, sous réserve d'une décision des associés dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.



- 11. Des modifications portées à la structure de société, ayant pour effet de produire des conséquences fiscales défavorables, des conséquences réglementaires vis-à-vis du joint venture, ou directement à l'un ou l'autre des co-investisseur(s) agissant de manière raisonnable.
- 12. Des modifications portées aux documents constitutionnels de la Société sous réserve des résolutions du (des) associé (s) de la Société, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.
 - 13. Maintien d'un fonds de roulement au-delà des exigences politiques ou des pratiques commerciale courantes.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six millions quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.083.922) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, à six millions quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.096.422) par voie d'émission de six millions quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-deux (6.083.922) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux six millions quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-deux (6.083.922) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par voie de capitalisation d'une créance d'un montant total de cent vingt un millions six cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-quatre livres sterling (GBP 121.678.444) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance), étant entendu que la Créance sera affectée comme suit:

- (i) Un montant de six millions quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.083.922) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) Un montant de cent quinze millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-deux livres sterling (GBP 115.594.522) au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont démontrées par un certificat d'apport émis à la date des présentes par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le certificat atteste essentiellement que:

- la Créance est démontrée dans les Comptes Intérimaires;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
 - la Créance est certaine, liquide et exigible en date due dans déduction;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance est estimée à au moins cent vingt un millions six cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-quatre livres sterling (GBP 121.678.444) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changement important qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un nantissement ou privilège réduisant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités requises à l'effet de transférer la propriété juridique de la Créance ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion.

Les Comptes Intérimaires et le Certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à six millions quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.096.422), représenté par six millions quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt deux (6.096.422) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune."



Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015115065/832.

(150123306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Vintners HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.475,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 198.301.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CH Vintners at UK, LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware (USA), having its registered office at 160, Greentree Dr, Ste. 101, Dover, 19904, United States of America and registered with the register of the State of Delaware under number 5771023 (the "Sole Member"),

hereby represented by Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

by virtue of a proxy given under private seal, dated 25 June 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of corporate units or the issue of new corporate units.

Art. 2. Object. The object of the Company is, directly or indirectly, the acquisition and holding of interests and participations in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests or participations.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans or advances and granting of guarantees or security interests in any kind or form.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments and may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.



In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. Name. The name of the Company is "Vintners HoldCo S.à r.l.".
- **Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole member or, in case of plurality of members, by a decision of the members' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

- **Art. 6. Corporate Capital.** The issued corporate capital of the Company is set at twelve thousand four hundred seventy-five Pounds (GBP 12,475.-), divided into twelve thousand four hundred seventy-five (12,475) ordinary corporate units, with a nominal value of one Pound (GBP 1.-) each.
- **Art. 7. Amendment of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be amended by a decision of the sole member or by a resolution of the general meeting of members, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own corporate units.

Art. 8. Rights and obligations attached to the corporate units. Each corporate unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of members.

If the Company is composed of a single member, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the members.

Ownership of a corporate unit carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single member or the general meeting of members.

Art. 9. Indivisibility of corporate units. Each corporate unit is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of corporate units - Repurchase of corporate units. If the Company is composed of one single member, the single member can transfer freely its corporate units.

If the Company is composed of several members, the corporate units may be transferred freely amongst members. However, the corporate units may only be transferred to non-members subject to the approval of the general meeting of members representing at least three quarters of the corporate capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own corporate units.

- **Art.11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a member.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not have as effect to put the Company into liquidation.
 - **Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single member or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.



Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not has as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

- **Art. 14. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company shall be bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in case of a sole manager, or in case of a Board, the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers within the limits of such power.

Art. 16. General meetings of members. As long as the Company is composed of a sole member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several members, the decisions of the members are taken in a general meeting of members.

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the members. Collective decisions are only validly taken insofar as members owning more than half of the corporate capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the members owning at least three-quarters of the Company's corporate units. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.



The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

- **Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital. The remaining profit is allocated by resolution of the member(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the member(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the member(s).

Art. 21. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or one of the members.

The liquidation of the Company shall be decided by the single member or by members' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be members, appointed by the single member or by the general meeting of members, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The Sole Member resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31 st December 2015 (included).

Subscription and Payment in cash

The Articles having thus been drawn up by the Sole Member, these corporate units have been entirely subscribed and paid up in cash by the Sole Member.

All the corporate units have been fully subscribed and totally paid up by the above named Sole Member so that the amount of twelve thousand four hundred seventy-five Pounds (GBP 12,475.-), is from this day on at the free disposal of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand one hundred euro.

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation, the Sole Member, represented as state above, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to set at three (3) the number of managers.

The Sole Member resolved to create a class A of managers and a class B of Managers. The Sole Member resolved to appoint the following class A managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

(i) Michael Sheitelman, general counsel, born on 27 January 1967 in New Jersey (USA), professionally residing at 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Florida 33137; and



(ii) Jason Buchberg, Vice-President of Acquisitions, born on 10 August 1982 in Georgia (USA), professionally residing at 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Florida 33137.

The Sole Member resolved to appoint the following class B manager for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

(i) Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office shall be at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin,

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CH Vintners at UK, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au 160, Greentree Dr, Ste. 101, Dover, 19904, USA et immatriculé au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5771023 («l'Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur David MARIA, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, daté du 25 juin 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet, directement ou indirectement, l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également, directement ou indirectement, acquérir, investir, détenir ou disposer d'actifs sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires et peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Vintners HoldCo S.à r.l.».



- Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 12.475,-), divisé en douze mille quatre cent soixante-quinze (12.475) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.
- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

- **Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
 - Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.



La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procèsverbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer validement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Evénements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

- **Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou des personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant, en cas de gérant unique ou en cas de Conseil de gérance, par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.



- **Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.
- Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

Les présents Statuts ayant été arrêtés par l'Associé Unique, les parts sociales de la Société ont été intégralement souscrites et payées en numéraire par l'Associé Unique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par versement en espèces par l'Associé Unique prénommé de sorte que le montant de douze mille quatre cent soixante-quinze Euros (12.475 EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Dispositions transitoires

L'Associée Unique a décidé que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015 (inclus).

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'entièreté du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants.

L'Associée Unique a décidé créer une classe A de gérants et une classe B de gérants. L'Associée Unique a décidé de nommer les gérants de classe A suivants pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- (i) Michael Sheitelman, general counsel, né le 27 janvier 1967 dans l'état du New Jersey (USA), demeurant professionnellement au 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Floride 33137; et
- (ii) Jason Buchberg, Vice-Président des Acquisitions, né le 10 août 1982 dans l'état de Géorgie (USA), demeurant professionnellement au 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Floride 33137.

L'Associé Unique a décidé de nommer les gérants de classe B suivants pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:



(i) Manuel Mouget, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Seconde résolution

Le siège social est fixé au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: D. Maria, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2015. Relation: EAC/2015/15014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2015.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015115028/436.

(150122496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Redline Capital Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015114804/11.

(150122793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

GG Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.341.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June.

Before, Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Gateways Lux Holdco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B194552,

here represented by Marine Baillet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.



- **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "GG Property Management S.à r.l." (the Company).
- **Art. 2.** Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one eurocent (EUR0.01) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.



Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

- **Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.



In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 May and ends on 30 April of the following year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Global Gateways Lux Holdco S.A. declares to subscribe for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one Eurocent (EUR0.01) each.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500) is at the free disposal of the Company.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 April 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.- euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- 1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company:
- Mr Joern Jacobsen, born on 18 August 1970, in Laksevag, Norway, residing at 5, Glan Seiont, GB LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, United Kingdom, as manager of the Company, for an initial mandate of six years;
- Mr Robert Cunild, born on 18 January 1972 in Malaga, Spain, residing at Urb. Marbella Country Club 11, Calle 7H, 29660 Nueva Andalucia, Malaga, Spain, as manager of the Company, for an initial mandate of six years; and
- Mr Michael Jarrett, born on 17 January 1953 in Luneberg, United Kingdom, residing at Calle Pizarro 18, San Pedro 29670, Malaga, Spain, as director of the Company, for an initial mandate of six years; and
 - 2. the registered office is established at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Gateways Lux Holdco S.A., une société anonyme de droit luxemborugeois, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194552,

ici représenté par Marine Baillet, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "GG Property Management S.à r.l." (ci-après, la Société).
- **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.



En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

- **Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui déléguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.



- **Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.
- **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 avril, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 20. Commissaire aux comptes réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Global Gateways Lux Holdco S.A., susmentionné déclare souscrire à toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR0,01) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 30 avril 2016.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.500,-euros.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:



- 1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). L'assemblée générale nomme en tant que gérants de la Société:
- Mr Joern Jacobsen, né le 18 août1970, à Laksevag, Norvège, résidant au 5, Glan Seiont, GB LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Royaume-Uni, comme gérant de la Société, pour un mandat initial de six années;
- Mr Robert Cunild, né le 18 janvier 1972 à Malaga, Espagne, résidant au Urb. Marbella Country Club 11, Calle 7H, 29660 Nueva Andalucia, Malaga, Espagne, comme gérant de la Société, pour un mandat initial de six années; et
- Mr Michael Jarrett, né le 17 janvier 1953 à Luneberg, Royaume-Uni, résidant au Calle Pizarro 18, San Pedro 29670, Malaga, Espagne, comme gérant de la Société, pour un mandat initial de six années; et
 - 2. le siège social de la société est établi à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Baillet, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015114323/365.

(150123789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Immo Reuter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue Maacher.

R.C.S. Luxembourg B 198.287.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtsitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Dame Sandra REUTER, Immobilienmaklerin, geboren in Luxemburg, am 2. August 1982, wohnhaft in D-54457 Wincheringen, 2, Luxemburgerallee.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

- **Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "IMMO REUTER S.à r.l." ("die Gesellschaft") gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.
 - Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Immobilienagentur.

Insbesondere hat die Gesellschaft zum Zweck den Ankauf und Verkauf, die Vermietung von Immobilien und jeglichen Immobiliarrechten, das Mieten oder Vermieten von Mobiliar- und Immobiliargütern, den Pachtbetrieb, das Handeln als Bauträger, respektive die Verwaltung von Immobilien und Mobiliar- und Immobiliareigentum, dies sowohl für ihre eigene Rechnung als auch für die Rechnung von Drittpersonen und im allgemeinen sämtliche Handlungen geschäftlicher und finanzieller Art, welche in direktem oder indirektem Zusammenhang mit diesem Gesellschaftszweck stehen oder dessen Erweiterung und Aufschwung erleichtern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Remich, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.



Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

- Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.
 - Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten

- **Art. 9.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.
 - Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

- **Art. 11.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.
- **Art. 12.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigem Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

- Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.
- Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.
- **Art. 16.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

- **Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.
- **Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.



Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin Dame Sandra REUTER, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung Durch der Alleinigen Gesellschafterin

Anschließend hat die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5550 Remich, 6, rue Maacher.
- 2) Dame Sandra REUTER, Immobilienmaklerin, geboren in Luxemburg, am 2. August 1982, wohnhaft in D-54457 Wincheringen, 2, Luxemburgerallee, wird zur alleinigen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Die alleinige Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertsiebzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Sandra REUTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation GAC/2015/5655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Junglinster, den 08. Juli 2015.

Référence de publication: 2015113245/112.

(150122127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Marriott International Holding Company B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 141.077.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113381/9.

(150121876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.665.

Par résolutions signées en date du 22 juin 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114661/14.

(150122892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.



Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.785.

Les statuts coordonnés au 16 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114343/10.

(150122347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.643.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle Stijger Gérant

Référence de publication: 2015114299/15.

(150123755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Naet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.518.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 er juillet 2015

Résolutions:

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des administrateurs MM. Benoît Dessy, Emmanuel Briganti et Giovanni Spasiano ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Antonio Quaratino, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Gaëtan Bock, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Denis Callonego, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Les nouveaux administrateurs achèveront les mandats de leurs prédécesseurs.

- L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société:
- International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 093.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes expire à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAET S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015113454/28.

(150121204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck